



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 001-2024 B

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 18
- > présents : 11
- > votants : 16

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION
DETR 2024 1^{ER} DOSSIER CABINET MÉDICAL

Le sept février deux mille vingt-quatre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 31 janvier 2024 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Florence PRÉVÔT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Mme Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Stéphane CATALAN (*procuracion donnée à Mme Valérie JARRY*), Mme Patricia VIAUD (*procuracion donnée à Mme Mireille CONTE JAUBERT*), M. Serge FIMBAULT, M. Franck OBERG, M. Robert DELERIS (*procuracion donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuracion donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*), Mme Véronique GERARD (*procuracion donnée à Mme Marie-José TERRIEN*)

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35
Vu la circulaire émanant de la Préfecture de Gironde rappelant les conditions d'éligibilité des communes à la DETR.

Considérant que la Commune de Saint Médard de Guizières a pour projet de construire un cabinet médical pour permettre la venue de professionnel de santé dans un périmètre où le manque se fait de plus en plus ressentir et permettre à la population de notre communauté d'obtenir des soins et des rendez-vous médicaux à proximité de leur domicile dans des délais raisonnables.

Il sera composé de trois cabinets pouvant recevoir trois généralistes, un autre pouvant accueillir des infirmiers et un dernier pour un médecin supplémentaire ou être mis à disposition d'autres praticiens à la journée ou demi-journée (orthophoniste, psychologue, ostéopathe...). D'autre part, un secrétariat d'accueil, une salle d'attente, des sanitaires et espaces techniques et personnel, sont inclus dans ce lieu.

Considérant que cet équipement s'inscrit dans les critères d'aide au maintien et installation de professionnels de santé dans les zones présentant un déficit en matière d'offre de soin et répond à la volonté de la municipalité d'améliorer son niveau de services à la population.

Considérant que ce projet propose des réponses aux enjeux d'accessibilité pour tous public en respectant l'environnement,

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 595 748.74 € ht soit 714 898.48 € ttc (hors VRD) et 679.251 € ht (avec VRD) soit 815 101.20 € ttc. €

- le plan de financement provisoire s'établit ainsi :

DETR (Hors VRD)	125 000 €
Fonds de concours Cali (Hors VRD)	119 150 €
Fonds européens (Avec VRD)	237.738 €
Emprunt communal	197 363 €

Envoyé en préfecture le 22/02/2024

Reçu en préfecture le 22/02/2024

Publié le 22/02/2024

ID : 033-213304470-20240207-001_2024_B-DE

Le Maire

Mireille CONTE JAUBERT

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
après vote à l'unanimité des membres présents et représentés : 16 Votes - 16 Pour

- Accepte les travaux liés à la construction d'un cabinet médical
- Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 à hauteur de 25 % du montant HT plafonné à 500 000 € HT des travaux envisagés soit une subvention de 125 000 €,
- Indique que le solde sera financé par un emprunt,
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 08 février 2024.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

